



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 décembre 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2025

4-7 février 2025

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Rwanda

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Rwanda est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 26 385 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 74 942 995 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2025 à décembre 2029.

* E/ICEF/2025/1.



Fondements du programme

1. Le Rwanda, le pays le plus densément peuplé de la partie continentale de l'Afrique, compte 13,2 millions d'habitants, dont 72 % vivent dans des zones rurales et 45 % sont des enfants, tandis que la proportion des jeunes ne cesse de croître¹. Au cours des 20 dernières années, le Rwanda a connu des progrès socioéconomiques soutenus par la bonne gouvernance, la stabilité politique et un environnement commercial favorable. Inspiré par le plan intitulé « Rwanda Vision 2020 », le pays a réalisé des progrès impressionnants dans les domaines des droits de l'enfant, des soins de santé, de l'éducation, de l'enregistrement des naissances, de l'égalité des genres et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

2. La stratégie nationale de développement, intitulée « Vision 2050 » et la deuxième stratégie nationale de transformation (2024-2029) définissent l'orientation stratégique à long terme du pays en matière de transformation économique, de modernisation et de résilience aux changements climatiques. Parmi les principaux objectifs visés, on peut citer l'amélioration de la formation et des compétences adaptées au marché, la création d'emplois décents, la réduction du retard de croissance, le renforcement du développement de la petite enfance, la transformation numérique, l'amélioration des services de base et de la participation citoyenne. Actuellement classé parmi les pays à faible revenu, le Rwanda aspire à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur d'ici à 2035 et celui de pays à revenu élevé à l'horizon 2050.

3. La croissance du produit intérieur brut était en moyenne de 7 % à 8 % par an avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Rwanda a fait preuve de résilience pendant la pandémie, grâce à des mesures de relance budgétaire vigoureuses et à des efforts de vaccination soutenus. En 2023, la croissance du produit intérieur brut avait atteint 8,2 % et devrait se situer à 6,6 % en 2024².

4. L'inflation élevée, notamment celle des prix alimentaires, a pesé sur les moyens de subsistance. Si les taux de pauvreté ont considérablement baissé entre 2005 et 2014, les progrès se sont ralentis, compromettant l'objectif du Gouvernement d'éliminer l'extrême pauvreté à l'horizon 2024³. La pauvreté des enfants est élevée : 70 % des enfants âgés de 0 à 23 mois et 63 % des enfants âgés de 24 à 59 mois sont en situation de pauvreté multidimensionnelle⁴. La stagnation observée au cours des cinq dernières années a empêché le Rwanda d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs à la mortalité maternelle et néonatale, au retard de croissance, à l'éducation, à la violence fondée sur le genre et à la violence contre les enfants, ainsi que plusieurs indicateurs liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

5. Le Rwanda a fait des progrès sur le plan de l'égalité des genres grâce à des politiques, des réformes juridiques et des institutions spécialisées, se hissant à la douzième place du classement des pays selon l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes en 2023⁵. Toutefois, des problèmes liés aux normes sociales et aux normes de genre persistent et appellent des interventions faisant intervenir les hommes et les garçons. Malgré des politiques qui leur sont favorables, les enfants

¹ Institut national de la statistique du Rwanda, « Fifth Rwanda Population and Housing Census, 2022: Main indicators report », Kigali, février 2023, p. xviii.

² Banque africaine de développement, Perspectives économiques au Rwanda, <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/rwanda/rwanda-economic-outlook>, consulté le 10 octobre 2024.

³ Gouvernement rwandais, « National Strategy for Transformation (NST1), 2017-2024 », Kigali, septembre 2017, p. 27.

⁴ Institut national de la statistique du Rwanda, « Multidimensional Child Poverty in Rwanda », Kigali, décembre 2022, p. ix.

⁵ Forum économique mondial, *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2023*, Genève, juin 2023, p. 11.

handicapés se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'accéder à une éducation et à des services sociaux inclusifs et intégrés, en raison de la stigmatisation, de l'insuffisance des ressources et des lacunes en matière d'infrastructures.

6. Le Rwanda accueille plus de 135 000 réfugiés des pays voisins⁶ et est exposé à d'importantes vulnérabilités liées au climat. Deux tiers des enfants sont menacés par la sécheresse ou les inondations ; 97 % sont exposés à la pollution de l'air ambiant ; 87 % sont vulnérables aux maladies à transmission vectorielle comme le paludisme⁷. Le pays est également exposé à des risques de maladies infectieuses comme le virus Ebola, le virus de Marburg et la variole simienne (mpox).

7. De multiples problèmes ont des répercussions sur la santé, le développement et le bien-être des enfants. Plus de la moitié des mères et 30 % des nouveau-nés ne bénéficient pas de soins prénatals et postnatals appropriés, tandis que 16 % des enfants n'ont pas reçu tous les vaccins indiqués selon leur âge⁸. Les lacunes en matière de qualité et d'équité des soins de santé touchent de manière disproportionnée les familles rurales et pauvres. Cette situation est aggravée par l'insuffisance du financement public durable, la dépendance à l'égard des ressources allouées par les partenaires de développement, le manque de professionnels de la santé qualifiés, la pénurie de fournitures médicales et le recours tardif aux soins de santé en raison des normes sociales. Les systèmes de données manquent d'interopérabilité permettant une gestion appropriée des politiques, notamment en matière de santé mentale.

8. La santé des adolescents mérite une attention particulière. Cinq pour cent des adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) ont des enfants, ce qui contribue à une mortalité nettement plus élevée chez les enfants nés de mères adolescentes⁹. Les troubles de santé mentale touchent les adolescents et les jeunes, et les nouvelles infections à VIH touchent de manière disproportionnée les adolescentes et les jeunes femmes. Il y a un manque de services de santé intégrés et adaptés aux adolescents, notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, le VIH, la violence fondée sur le genre, la nutrition, la santé mentale, la santé maternelle et les maladies non transmissibles. Parmi les problèmes recensés, on peut citer un manque de coordination entre les secteurs et de données de qualité, ainsi qu'une insuffisance des capacités du personnel de santé. Les normes sociales et les normes de genre empêchent également les adolescents de recourir aux soins, limitent leurs chances de gagner leur vie et réduisent leur capacité à prendre des décisions, en particulier chez les filles.

9. Les problèmes de nutrition restent critiques : 33 % des enfants âgés de 0 à 5 ans souffrent d'un retard de croissance¹⁰ et la pauvreté alimentaire touche 53 % des enfants¹¹. En ce qui concerne les taux de retard de croissance, il existe un écart de 38 points de pourcentage entre les enfants les plus riches et ceux les plus pauvres, avec des taux moyens de 36 % dans les zones rurales¹². Seuls 22 % des enfants âgés

⁶ Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « UNHCR Rwanda : Population Dashboard – Overview of Refugees and Asylum-seekers in Rwanda (as of 31-August-2024) », <https://reliefweb.int/report/rwanda/unhcr-rwanda-population-dashboard-overview-refugees-and-asylum-seekers-rwanda-31-august-2024>, consulté le 1^{er} novembre 2024.

⁷ UNICEF, *Analysis of the CCRI for Least Developed Countries*, New York, 2023, p. 63.

⁸ Institut national de la statistique du Rwanda, Ministère de la santé et ICF, « Rwanda Demographic and Health Survey (DHS) 2019–20 Final Report », Kigali et Rockville, Maryland, États-Unis, 2021, p. 131 et 151.

⁹ Institut national de la statistique du Rwanda, Ministère de la santé et ICF, « Rwanda Demographic and Health Survey (DHS) 2019–20 Final Report », p. 127 et 151.

¹⁰ Institut national de la statistique du Rwanda, Ministère de la santé et ICF, « Rwanda Demographic and Health Survey (DHS) 2019–20 Final Report », p. xxix.

¹¹ UNICEF, *Child Food Poverty: Nutrition Deprivation in Early Childhood*, New York, juin 2024, tableaux de données, p. 25.

¹² Institut national de la statistique du Rwanda, Ministère de la santé et ICF, « Rwanda Demographic and Health Survey (DHS) 2019–20 Final Report », p. 175 et 176.

de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable, 34 % bénéficiant d'une diversité alimentaire minimale et 46 % prenant le nombre minimal de repas recommandé. La consommation de protéine animale est faible : seuls 7,7 % des enfants allaités au sein et 8,9 % des enfants qui ne sont pas allaités au sein (âgés de 6 à 23 mois) mangent des œufs. L'anémie touche 37 % des enfants âgés de 6 à 59 mois et 13 % des femmes en âge de procréer. L'urbanisation et les mauvaises habitudes et pratiques alimentaires ont entraîné une augmentation de la prévalence du surpoids, qui est passée de 12 % en 2005 à 26 % en 2020 chez les femmes en âge de procréer¹³. Les efforts de lutte contre la malnutrition se heurtent à des problèmes tels que le manque de coordination entre les différents secteurs, une mauvaise gestion des informations relatives à la nutrition, des contraintes budgétaires, l'inflation des prix alimentaires, un accès limité aux aliments nutritifs, l'insuffisance des capacités du personnel de santé et de mauvaises pratiques alimentaires.

10. Environ 24 % des enfants âgés de 24 à 59 mois sont en retard au regard de leur stade de développement et 28 % reçoivent des soins inadéquats¹⁴. L'intégration des soins attentifs dans les soins de santé primaires et les services sociaux, et l'intégration des services de santé et de nutrition dans les centres de développement de la petite enfance restent incohérentes. Si les services de développement de la petite enfance accessibles, leur qualité doit être améliorée. Le Gouvernement et le secteur privé ont fait preuve d'une détermination croissante à renforcer le développement de la petite enfance grâce à des partenariats public-privé, notamment en faisant en sorte que les parents puissent prodiguer des soins attentifs pendant les 1 000 premiers jours de leur enfant.

11. Le Rwanda a considérablement amélioré l'accès à l'éducation de base, en particulier au niveau de l'enseignement primaire. Toutefois, le taux brut de scolarisation de 141,2 % et le taux net de fréquentation de 94,3 % dans l'enseignement primaire¹⁵ révèlent que les élèves sont trop âgés et qu'ils passent tardivement à l'école secondaire. Si les résultats de l'apprentissage se sont améliorés, ils restent faibles. Seuls 38 % des élèves de troisième année du primaire satisfont aux critères de référence en matière de lecture et d'écriture en anglais (langue d'enseignement) et 55,6 % aux critères de référence en matière de calcul¹⁶. Les taux élevés de redoublement et les faibles taux de passage en classe supérieure témoignent de la mauvaise qualité de l'enseignement, due aux lacunes des enseignants, à leur manque de motivation et au fait que les classes sont surchargées. Le taux net d'inscription dans l'enseignement préprimaire n'est que de 39 %, ce qui contribue à un taux élevé de redoublement en première année du primaire¹⁷. Malgré l'amélioration de la connexion à Internet dans les écoles, l'habileté numérique des enseignants et des élèves reste faible. En outre, un tiers des adolescents et des jeunes (âgés de 16 à 30 ans) ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en raison d'abandons scolaires précoces, de l'insuffisance des possibilités d'emploi et du fait que les formations ne sont pas adaptés aux exigences du marché du travail. Les normes de genre limitent encore davantage la participation des filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et augmentent les risques de grossesse chez les adolescentes et de participation à des soins et travaux domestiques non rémunérés.

12. La moitié des filles et 6 garçons sur 10 ont déclaré avoir subi des violences pendant leur enfance, 24 % des filles et 10 % des garçons ayant déclaré avoir été

¹³ Ibid., p. 173, 180, 189, 191 et 194.

¹⁴ Ibid., p. 334 et 335.

¹⁵ Ministère de l'éducation, « 2022/23 Education Statistical Yearbook », Kigali, avril 2024, p. 57.

¹⁶ Autorité nationale chargée des examens et de l'inspection des écoles, « Learning Achievement in Rwandan Schools Analyzed Using National Proficiency Benchmarks », décembre 2023, p. 5.

¹⁷ Ministère de l'éducation, « 2022/23 Education Statistical Yearbook », p. 4.

victimes de violence sexuelle, et 60 % des garçons et 37 % des filles ayant déclaré avoir subi des violences physiques¹⁸. Il y a eu une hausse du taux d'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans, qui est passé de 56 % en 2014-2015 à 86 % en 2019-2020¹⁹. Malgré une législation contraignante visant à protéger les enfants, le chevauchement des responsabilités et le manque de coordination entre les différents secteurs et institutions entraînent une fragmentation des efforts, notamment dans les efforts visant à prévenir et à combattre la violence. Les fonds publics alloués au système de protection de l'enfance restent extrêmement modestes. En outre, l'approche punitive du système judiciaire et le traitement des enfants sont en contradiction avec les normes internationales qui prônent la déjudiciarisation et les approches qui tiennent compte des besoins des enfants. Les lacunes observées dans la coordination entre les secteurs de la justice et de la protection de l'enfance, aggravées par les normes et les pratiques sociales, empêchent les enfants et les familles concernés de recourir à la justice.

13. En ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène, 82,3 % des ménages ont accès à une source d'eau améliorée et 72 % ont accès à des services d'assainissement de base²⁰. Cependant, seuls 25 % des ménages ont accès à des installations de base pour le lavage des mains²¹ et 56 % ont accès à des services d'approvisionnement en eau de base à moins de 30 minutes de leur domicile, ce qui augmente le risque de maladies liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, de violence, d'absence scolaire et de possibilités d'autonomisation économique manquées, en particulier chez les femmes et les filles qui vont chercher de l'eau. Les problèmes proviennent du manque de réglementation et de contrôle de la qualité des services, de l'insuffisance des ressources allouées et de la faible participation de la participation au contrôle. Le secteur de l'assainissement a des infrastructures inadéquates, des chaînes d'approvisionnement faibles et des prestataires de services dont la compétence présente des lacunes, ce qui se traduit par une efficacité opérationnelle médiocre et une prestation de services d'assainissement inéquitable et non durable.

14. Le Rwanda a réalisé des progrès notables en matière de protection et d'inclusion sociales adaptées aux enfants. Malgré l'élargissement du programme Vision 2020 Umurenge, la portée des programmes de protection sociale reste faible en raison des restrictions budgétaires croissantes, des erreurs de ciblage et du nombre croissant de ménages vulnérables en proie à des chocs. Il est essentiel de mettre l'accent sur le reclassement des bénéficiaires des programmes et l'échelonnement des interventions des différentes institutions. Pour ce faire, il faut améliorer la coordination aux niveaux central et local et renforcer les capacités des institutions à assurer une prestation de services efficace.

15. Le Rwanda est relativement riche en données, disposant de solides ensembles de données sectorielles, collectant régulièrement des données au cours des 20 dernières années et disposant de systèmes de données numériques dans l'éducation, la santé et d'autres secteurs sociaux clés. Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne les données relatives à la protection de l'enfance, aux enfants handicapés et à l'approvisionnement en eau géré en toute sécurité. Il faut améliorer la ventilation des données, l'interopérabilité des systèmes d'information ainsi que l'efficacité de la diffusion et de l'utilisation des données.

¹⁸ Ministère de la santé, « Violence Against Children and Youth: findings from National Survey, 2015–16 », Kigali, novembre 2017, p. 1.

¹⁹ Institut national de la statistique du Rwanda, Ministère de la santé et ICF, « Rwanda Demographic and Health Survey (DHS) 2019–20 Final Report », p. 18.

²⁰ Institut national de la statistique du Rwanda, « Fifth Rwanda Population and Housing Census », 2022, p. 87 et 92.

²¹ Institut national de la statistique du Rwanda, Ministère de la santé et ICF, « Rwanda Demographic and Health Survey (DHS) 2019–20 Final Report », p. 21 et 27.

16. Dans l'évaluation du précédent programme de pays (2018-2024), il a été souligné qu'il fallait un soutien accru de l'UNICEF et de l'ONU en matière de coordination, de gestion des finances publiques, d'égalité des genres et de résilience aux changements climatiques, étant donné que le Rwanda aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire. L'UNICEF s'appuiera sur ses capacités et sa position de confiance pour recenser et promouvoir les innovations et favoriser les partenariats avec le secteur privé en faveur des droits de l'enfant.

Priorités du programme et partenariats

17. Ce programme de pays, élaboré à la suite de consultations avec les enfants, les jeunes, le Gouvernement, la société civile, les partenaires de développement et les entités des Nations Unies, appuie le plan intitulé « Rwanda Vision 2050 » et la deuxième stratégie nationale de transformation 2024-2029. Parmi les priorités, on peut citer le renforcement de la transformation sociale et le développement du capital humain par la réduction des retards de croissance et de la malnutrition, l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'amélioration des services publics. Le programme cadre avec l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » et l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique. S'inscrivant également dans la droite ligne du Plan stratégique et du Plan d'action pour l'égalité des genres de l'UNICEF, tous deux pour 2022-2025, le programme contribuera aux réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2029, à savoir une transformation économique, une transformation sociale et une gouvernance porteuse de transformations.

18. Le programme aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains, et à donner suite aux observations finales formulées en 2020 par le Comité des droits de l'enfant, notamment en renforçant les systèmes de données, en établissant des mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation des droits de l'enfant et en luttant contre la violence contre les enfants.

19. La vision de l'UNICEF est d'aider le Rwanda à réaliser un bond en avant en ce qui concerne les droits de tous les enfants, notamment les plus pauvres. En collaboration avec divers partenaires, l'UNICEF apportera trois changements stratégiques :

- a) le passage de la prestation de services au renforcement des systèmes tout en assurant une modélisation continue et une validation de principe pour catalyser les résultats à grande échelle et tirer parti des ressources ;
- b) l'intégration des mesures de lutte contre les changements climatiques, y compris chez les enfants et les jeunes, dans tous les domaines d'activité ;
- c) l'élaboration d'un programme intégré à l'intention des adolescents et des jeunes.

20. L'UNICEF s'efforcera de devenir une source essentielle de données probantes, de recherche et d'innovations au service des enfants du Rwanda, en se concentrant sur le renforcement des capacités nationales et en donnant la priorité aux enfants les plus vulnérables, notamment ceux qui sont touchés par des crises humanitaires. Voici quelques stratégies visant à impulser un changement systémique :

- a) *Production de données probantes et gestion des connaissances* : investir dans les données, la recherche et l'évaluation pour éclairer la prise de décision.
- b) *Renforcement des systèmes pour l'amélioration de la qualité des services* : aider le Gouvernement central et les administrations locales à améliorer la capacité des systèmes à fournir des services de qualité et inclusifs. Il s'agit notamment d'une

aide en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre, d'utilisation opportune des informations, de gestion de qualité des achats et des chaînes d'approvisionnement, de financement public et privé, de gouvernance, de leadership, de coordination et de renforcement des capacités et de l'autonomie des collectivités.

c) *Changement social et comportemental* : produire des données probantes sur les normes sociales et les normes de genre, et privilégier les interventions relatives au changement social et comportemental dans les programmes, en mettant l'accent sur la parentalité positive, la mobilisation de la population, la participation des enfants et l'implication des hommes et des garçons.

d) *Transformation numérique et innovation* : transposer à une plus grande échelle des technologies et des approches éprouvées, notamment le perfectionnement dans le domaine du numérique, les solutions numériques pour les services sociaux et les systèmes informatiques de gestion des données, tout en lançant des technologies d'assistance telles que les prothèses auditives, des innovations dans les programmes et des modes de financement novateurs.

e) *Partenariats publics et privés* : tirer parti des ressources et de l'influence, promouvoir les investissements à impact et influencer sur les politiques environnementales, sociales et de gouvernance favorables aux enfants.

Survie et épanouissement

21. Contribuant à la réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux objectifs d'amélioration des soins de santé inclusifs et de réduction de la malnutrition visés dans le cadre de la deuxième stratégie nationale de transformation, cette composante du programme mettra l'accent sur le renforcement des systèmes de santé en vue de fournir des services de santé et de nutrition intégrés, adaptés à l'âge et tenant compte des questions de genre et du handicap, soutenus par des politiques améliorées fondées sur des données probantes, une coordination multisectorielle et un financement durable. L'accent sera également mis sur une approche du changement social et comportemental intégrée et centrée sur l'humain, l'amélioration de la nutrition et de la santé mentale des adolescents, le renforcement de la résilience et de la responsabilité dans le domaine des soins de santé primaires, l'élargissement des partenariats avec le secteur privé et l'amélioration de la qualité des interventions intégrées en matière de développement de la petite enfance.

22. L'UNICEF apportera son concours au renforcement des capacités du système de santé en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, de VIH et de sida, de lutte contre les maladies et de vaccination, en institutionnalisant une culture de la qualité dans la prestation de services. Il s'agira notamment d'aider à mener les réformes des soins de santé primaires, d'augmenter les postes sanitaires résilients aux changements climatiques et de renforcer les programmes de santé locaux par l'intermédiaire des secteurs public et privé. Le renforcement des capacités du personnel de santé, notamment en ce qui concerne les soins tenant compte des questions du handicap et de genre, les services de détection et de prise en charge rapides et les technologies d'assistance, sera associé à des initiatives visant à renforcer les plateformes communautaires, à promouvoir des pratiques positives, à accroître la demande de services et à remettre en question les normes sociales et les normes de genre. L'UNICEF aidera à la production de données probantes, plaidera en faveur d'un accroissement des financements nationaux et de réformes dans le secteur des assurances, et renforcera les mesures de préparation et de réaction aux situations d'urgence.

23. L'UNICEF renforcera les capacités en matière de services de nutrition systémiques, multisectoriels, intégrés, inclusifs et tenant compte des questions de

genre afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition. Il s'agira notamment d'intégrer les services de nutrition dans les plateformes des établissements et des collectivités dans tous les secteurs clés, de promouvoir une transformation du système alimentaire axée sur l'enfant afin d'améliorer les environnements alimentaires, les régimes alimentaires et les modes d'alimentation des enfants, et de mener des activités de renforcement des capacités et de promotion de solutions novatrices et durables en matière de systèmes alimentaires, en collaboration avec le secteur privé. Les efforts permettront d'améliorer les chaînes d'approvisionnement en produits nutritionnels de base, les évaluations nutritionnelles de routine, les conseils aux enfants et aux adolescents, la fourniture de micronutriments et la promotion de la diversité alimentaire afin de briser le cycle intergénérationnel de la malnutrition. Il est essentiel de relier le système de protection sociale et les systèmes qui tiennent compte de la nutrition, et de renforcer la production de données probantes, les mesures de changement social et environnemental, les partenariats et la mobilisation de la population en vue de promouvoir une alimentation et des pratiques saines.

24. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour renforcer les systèmes de développement de la petite enfance en mettant en place des systèmes de données numériques solides en vue de suivre et d'améliorer la coordination intersectorielle, et en adoptant et en mettant en œuvre une politique de développement de la petite enfance et une stratégie de financement durable. Les efforts porteront notamment sur la professionnalisation du personnel chargé de la question du développement de la petite enfance, l'intégration de cette question dans les mandats des agents de santé communautaires et dans les soins de santé primaires. L'élaboration de modèles de services de développement de la petite enfance adaptés aux enfants sera associé à des stratégies de changement social et comportemental visant à donner des moyens d'action et des conseils aux familles, en encourageant des pratiques parentales positives, attentives, tenant compte du handicap et des questions de genre.

25. L'UNICEF contribuera à la fourniture de services de santé intégrés, adaptés aux adolescents et tenant compte des questions de genre, en matière de santé sexuelle et reproductive, de VIH, de sida, de nutrition, de santé mentale, de santé maternelle et de violence fondée sur le genre, notamment pour lutter contre les grossesses chez les adolescentes. Il s'agira de renforcer les données probantes, le financement et les politiques afin d'élaborer des ensembles normalisés de mesures relatives à la santé et du bien-être des adolescents, tout en renforçant les capacités des différents secteurs et en encourageant la coordination multisectorielle. L'UNICEF encouragera la mobilisation de la population, en particulier des adolescents, et le changement social et comportemental, notamment chez les prestataires de services et les parents.

Apprentissage et compétences

26. Contribuant à la réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la priorité de la deuxième stratégie nationale de transformation consistant à renforcer les fondements de l'éducation et les compétences pertinentes, cette composante du programme aidera à transformer l'éducation et à améliorer l'apprentissage fondamental, y compris le développement de la petite enfance et l'habileté numérique. L'UNICEF aidera les adolescents et les jeunes à améliorer leur passage de l'école à la vie active et incitera les parents et les collectivités à soutenir l'éducation inclusive et à lutter contre les normes et les violences de genre, en ayant recours à des stratégies de changement social et comportemental.

27. L'UNICEF apportera son concours au renforcement des systèmes éducatifs et des normes en matière d'éducation inclusive, de développement de la petite enfance et d'assurance qualité, tout en améliorant la coordination sectorielle et

intersectorielle. L'UNICEF produira des données sur les obstacles à un apprentissage de qualité, y compris les obstacles liés au genre et au numérique, aidera à la mise en place d'un système intégré d'information sur la gestion des établissements d'enseignement et renforcera les capacités d'utilisation des données en vue d'une prise de décision équitable. En plaidant pour l'accroissement des investissements dans l'apprentissage alternatif et la formation professionnelle, en particulier au profit des enfants vulnérables comme les mères adolescentes, l'UNICEF collaborera avec ses partenaires pour développer les parcours éducatifs numériques et non classiques.

28. L'UNICEF contribuera à l'amélioration de l'accès à des apprentissages équitables, de qualité et adaptés à l'âge des enfants, et à l'accroissement de la demande de tels apprentissages, notamment la mise en place d'un programme d'un an destiné à préparer les enfants pour l'école et le renforcement des centres communautaires de développement de la petite enfance. Ces efforts favoriseront l'inscription à l'école en temps voulu, renforceront les capacités des enseignants du primaire en matière de pédagogie centrée sur l'enfant, fondée sur le jeu et tenant compte des questions de genre et du handicap, et faciliteront la mise en œuvre systématique de l'enseignement des compétences psychosociales. L'habileté numérique des enseignants et des apprenants, les capacités à se préparer et à répondre aux crises humanitaires et la résilience aux changements climatiques au sein du système éducatif seront renforcées.

29. L'UNICEF contribuera à l'accroissement des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour les adolescents et les jeunes, en particulier ceux qui sont handicapés. Parmi les priorités, on peut citer le renforcement des capacités du Gouvernement en matière d'orientation professionnelle, en collaboration avec les partenaires des secteurs public et privé, et la mise à profit des partenariats pour la concrétisation des parcours d'apprentissage non classiques, y compris les possibilités d'apprentissage souple, d'acquisition de compétences numériques et de formation professionnelle. L'UNICEF incitera les parents et les communautés à exiger et à promouvoir un accès et une participation inclusifs et équitables à l'enseignement post-primaire et aux programmes de perfectionnement, y compris dans les matières liées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, en particulier pour les adolescentes.

Protection de l'enfance

30. Contribuant aux réalisations 2 et 3 énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la priorité de la deuxième stratégie nationale de transformation consistant à la fourniture de services de qualité, cette composante du programme se mettra l'accent sur l'autonomisation des enfants, des adolescents, des familles et des communautés afin de leur donner les moyens de lutter contre la discrimination fondée sur le genre et le handicap, de recourir aux services de protection avec efficacité et de prévenir et de signaler activement les violences fondées sur le genre et les violences contre les enfants. Le programme renforcera les capacités du Gouvernement à élaborer, à financer, à mettre en œuvre et à coordonner des cadres normatifs de justice pour enfants, qui sont fondés sur des données probantes et adaptés aux enfants et qui transforment les aspects relatifs au genre, et un système de protection de l'enfance préventif et adaptable.

31. L'UNICEF contribuera au renforcement des efforts visant à prévenir et à combattre la violence, et au renforcement de la santé mentale et du soutien psychosocial, en transposant à une plus grande échelle la collecte et l'utilisation de données administratives et probantes afin d'éclairer les politiques et les initiatives relatives au changement social et comportemental. Les interventions renforceront la coordination intersectorielle et les mécanismes d'orientation, y compris dans les situations d'urgence. Parmi les priorités, on peut citer la mise en œuvre des stratégies

de changement social et comportemental visant à prévenir et à signaler les violences, notamment celles fondées sur le genre et leurs conséquences, comme les grossesses chez les adolescentes, et la promotion de pratiques de parentalité positive qui préviennent la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants.

32. Le programme se concentrera sur la protection des enfants et des adolescents vulnérables, en particulier ceux qui sont privés de protection parentale, handicapés, touchés par des crises humanitaires ou qui ont affaire à la justice. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement et les autres partenaires dans la modernisation, le financement et la mise en œuvre d'un système de protection de remplacement inclusif qui repose sur des cadres normatifs renforcés et un système numérique intégré de gestion des dossiers. Il contribuera à mettre en place des mécanismes de déjudiciarisation et de probation pour les enfants ayant affaire avec la justice, y compris les réfugiés, et à renforcer les procédures standard favorables aux familles dans les cas où les parents sont en détention. Des efforts seront également déployés pour renforcer les capacités des principales institutions de protection de l'enfance et des agents des services sociaux afin de prévenir, d'affronter et d'atténuer les risques en matière de protection auxquels sont exposés les enfants et les familles pris en charge, placés en protection ou ayant affaire avec la justice. Les communautés auront les moyens d'élaborer des mesures visant à prévenir la séparation des familles et à faciliter l'accès aux services sociaux de base, en particulier pour les familles ayant des enfants handicapés. Il s'agit notamment de services liés à la santé mentale, au soutien psychosocial et à la protection sociale, ainsi que de stratégies de changement social et comportemental qui transforment les aspects relatifs au genre et qui tiennent compte du handicap visant à lutter contre les pratiques parentales préjudiciables. L'UNICEF effectuera des analyses de coûts et plaidera pour l'allocation de ressources suffisantes aux services de protection de l'enfance et de justice, en assurant le recensement des cas, le suivi et la surveillance.

Eau, assainissement et hygiène, climat, environnement, énergie et réduction des risques de catastrophe

33. Contribuant aux réalisations 1 et 2 énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à l'objectif de la deuxième stratégie nationale de transformation consistant à faire une plus grande place à l'accès universel aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et à la résilience, cette composante du programme renforcera les capacités nationales à fournir des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs, équitables et inclusifs, à promouvoir des pratiques d'hygiène sûres et à fournir un encadrement technique pour garantir, dans tous les secteurs, des services et des infrastructures résilients aux changements climatiques et efficaces face aux chocs.

34. L'UNICEF améliorera les données sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le climat, l'environnement, l'énergie et la réduction des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur la résilience aux changements climatiques, les questions de genre, l'équité et l'inclusion du handicap. En mettant davantage l'accent sur la sécurité de l'approvisionnement en eau, le développement des marchés et l'assainissement en milieu urbain, l'UNICEF mobilisera des financements grâce à des partenariats public-privé, à des mécanismes de financement novateurs et à la transposition à une plus grande échelle des modèles visant à assurer aux populations vulnérables des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Il s'agira notamment de fournir efficacement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des questions de genre et du handicap, en particulier dans les établissements d'enseignement et de santé, en mettant l'accent sur la résilience aux changements climatiques et en encourageant l'adoption de technologies novatrices. Le programme placera parmi ses priorités la protection et la gestion

durable des sources d'eau, en renforçant la capacité de l'Office rwandais des ressources en eau et de la Société de l'eau et de l'assainissement à mettre en œuvre la nouvelle politique harmonisée en matière d'eau et d'assainissement. Pour réduire les risques de maladies infectieuses, l'UNICEF apportera son concours au renforcement des systèmes et des capacités du Gouvernement, des autres partenaires, du secteur privé et des collectivités en ce qui concerne les pratiques sûres liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et la promotion de l'hygiène. Les efforts conjoints se concentreront sur la création de marchés pour des produits et services durables dans les domaines de l'assainissement, de l'hygiène, de l'hygiène menstruelle et de la santé. L'UNICEF facilitera également la coordination intersectorielle en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les crises humanitaires.

35. L'UNICEF plaidera en faveur d'une contribution déterminée au niveau national qui tienne compte des besoins des enfants et soutiendra les efforts intersectoriels en faveur de la résilience aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes. Il mobilisera des financements et produira des données probantes sur les effets des changements climatiques sur les enfants afin d'éclairer les politiques et de mieux intégrer les considérations relatives au climat et à la réduction des risques de catastrophes axées sur les enfants dans tous les secteurs. L'UNICEF renforcera les capacités des institutions et des partenaires en matière de résilience aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes axées sur les enfants, aidera à la transposition à une plus grande échelle des modèles d'infrastructures et de services adaptés aux enfants et intelligents face changements climatiques, et encouragera la réduction de la pollution. Il encouragera la participation des enfants, des adolescents et des jeunes à l'action climatique, en les dotant des connaissances et des compétences nécessaires pour défendre les questions liées au climat et à l'environnement.

Politique sociale

36. Cette composante du programme contribuera aux réalisations 2 et 3 énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à l'objectif de la deuxième stratégie nationale de transformation consistant à réduire la pauvreté par l'amélioration des fonds publics consacrés aux enfants, le renforcement du système de protection sociale et la promotion de l'utilisation de données probantes sur la pauvreté et la vulnérabilité des enfants en vue d'éclairer les politiques.

37. L'UNICEF préconisera et produira des données fondées sur l'équité relatives à la pauvreté monétaire et multidimensionnelle dans le cadre d'enquêtes nationales sur les ménages menées par le Gouvernement et de l'analyse du chevauchement des privations multiples. Collaborant avec tous les secteurs, il effectuera un diagnostic des fonds publics consacrés aux enfants afin d'éclairer l'élaboration des politiques, en mettant l'accent sur l'efficacité, l'efficacité, l'égalité des genres et l'inclusion. Ces efforts permettront de renforcer les capacités nationales en matière modes de financement, de planification, de budgétisation et de dépenses novateurs en faveur des enfants aux niveaux national et infranational.

38. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement pour améliorer les services de protection sociale et renforcer la capacité de réaction aux chocs. Il s'agira notamment d'améliorer les systèmes de distribution et de gestion des données numériques, de faciliter le lancement des subventions ciblées du programme Vision 2020 Umurenge, comme les subventions pour les enfants et les personnes handicapées, et de veiller à ce que la transformation des aspects relatifs au genre soit prise en compte. Il est essentiel de renforcer la capacité du Gouvernements à mettre en œuvre des interventions intégrées et stratifiées qui permettent aux bénéficiaires de l'aide sociale d'accéder à des services complémentaires. En mettant à profit les partenariats, on intensifiera les interventions visant à améliorer les moyens de subsistance dans le

cadre de la stratégie nationale de reclassement des bénéficiaires lancée par le Gouvernement, en permettant à des ménages de sortir durablement de la pauvreté. Parmi les priorités, on peut citer l'amélioration de la coordination des agents des services de protection sociale aux niveaux national et local, et la production de données sur les retombées des programmes de protection sociale afin de déterminer l'efficacité des dépenses publiques.

Efficacité du programme

39. Parmi les mesures destinées à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du programme de pays figureront les suivantes :

a) la coordination de la recherche, de la planification, du suivi, de l'évaluation, de la communication d'informations et de la gestion des connaissances ;

b) la communication stratégique, la mobilisation et les partenariats, en particulier les partenariats privés et la promotion de pratiques commerciales respectueuses des enfants, conformément à la priorité de la deuxième stratégie nationale de transformation consistant à favoriser les partenariats ;

c) le changement social et comportemental, la promotion de l'éducation parentale, la participation des adolescents et la mise en place de systèmes de changement social et comportemental fondés sur des données probantes et centrés sur l'être humain ;

d) la coordination des programmes, y compris la coordination intersectorielle et la coordination des stratégies de changement, l'amélioration de l'analyse des risques, le renforcement des mesures de préparation et de réaction aux situations d'urgence, et la supervision des innovations et des approches qui transforment les aspects relatifs au genre et au handicap dans toutes les composantes du programme.

40. Des mesures seront prises aux fins de la coordination des technologies au service du développement et des innovations dans toutes les composantes du programme de pays, à l'appui de la deuxième stratégie nationale de transformation et de la priorité stratégique de l'ONU sur la transformation numérique.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et épanouissement	4 500	30 000	34 500
Apprentissage et compétences	2 805	23 000	25 805
Protection de l'enfance	3 000	8 200	11 200
Eau, assainissement et hygiène, climat, environnement, énergie et réduction des risques de catastrophe	2 805	3 800	6 605
Politique sociale	3 050	2 700	5 750
Efficacité du programme	10 225	7 243	17 468
Total	26 385	74 943	101 328

Administration du programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

42. La mise en œuvre et le suivi du programme seront assurés en collaboration avec le Gouvernement rwandais, sous la supervision du Ministère des finances et de la planification économique. L'UNICEF rendra compte de ses contributions au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en utilisant la plateforme UN-Info.

43. L'UNICEF évaluera régulièrement les risques programmatiques et opérationnels, ainsi que ceux suscités par les chocs climatiques et les situations d'urgence, et adoptera les mesures d'atténuation appropriées pour protéger la qualité et l'efficacité des résultats et des stratégies du programme. Il élaborera des plans annuels de préparation et de réaction aux situations d'urgence conformément à ses Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, collaborera avec le Ministère chargé de la gestion des urgences, les ministères d'exécution et les partenaires pour renforcer la capacité du pays en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence, et coprésidera les groupes sectoriels d'urgence dans les domaines de la nutrition, de l'éducation et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. L'UNICEF suivra les procédures prévues dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour gérer les ressources financières du programme et garantir l'optimisation des ressources.

Suivi, évaluation et apprentissage

44. Dans le cadre du suivi du programme, on s'appuiera sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources, en se servant, dans la mesure du possible, d'indicateurs et de cibles pertinents ventilés par sexe, âge, zone géographique, handicap et quintiles de richesse.

45. L'UNICEF apportera son concours à l'établissement des rapports que l'État partie doit soumettre aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains, y compris le Comité des droits de l'enfant, en travaillant en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et en collaborant avec l'Institut national de la statistique du Rwanda en vue de renforcer les systèmes de données sur les enfants et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de développement durable et des objectifs du pays. Il s'agira notamment d'aider à la mise en place d'un cadre statistique dédié aux enfants, de mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la statistique, de renforcer les droits de l'enfant dans les enquêtes et les données administratives, et de contribuer à la transformation numérique des systèmes informatiques de gestion.

46. L'UNICEF aidera à effectuer des analyses continues de la situation, à communiquer des informations sur les droits de l'enfant et à gérer les connaissances. Il continuera également à renforcer les capacités d'évaluation de ses partenaires, en collaborant avec les organismes publics pour mener des évaluations stratégiques dirigées par le pays afin d'améliorer l'efficacité du programme et d'assurer l'appropriation des données par le pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Rwanda et l'UNICEF, mars 2025-décembre 2029

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 42								
Priorités nationales : Deuxième stratégie nationale de transformation 2024-2029 : résultats 1, 2, 5 à 10, 12 à 14								
Objectifs de développement durable : 1 à 6, 10, 11, 13, 16, 17								
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :								
1. Transformation économique : d'ici à 2029, les habitants du Rwanda, en particulier les groupes les plus vulnérables, auront de meilleurs moyens de subsistance et bénéficieront d'une croissance économique compétitive, diversifiée et résiliente qui favorise l'égalité des genres, ainsi qu'une production et une consommation durables.								
2. Transformation sociale : d'ici à 2029, les habitants du Rwanda, en particulier les plus vulnérables, seront dotés de moyens d'action en tant que capital humain productif, ayant accès à des services sociaux de qualité, inclusifs et résilients, qui transforment les aspects relatifs au genre.								
3. Gouvernance porteuse de transformations : d'ici à 2029, les habitants du Rwanda bénéficieront d'une gouvernance transparente et responsable qui favorise une transformation socioéconomique inclusive et équitable, le respect des droits humains, l'égalité des genres, l'unité, la paix et la sécurité.								
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5								
<i>Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i> Réalizations	<i>Réalizations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
2	1. D'ici à 2029, les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont touchés par des crises humanitaires, bénéficieront d'un accès plus équitable, recourront davantage à des régimes	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) NR : 45 (2019-2020) NC : 25	Enquête démographique et sanitaire	1.1 Les capacités du système de santé sont renforcées afin qu'il puisse fournir des services intégrés, équitables, de qualité, inclusifs et tenant compte des questions de genre, en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, de lutte contre le VIH et de vaccination, et un plus grand nombre de familles sont	Ministère de la santé, Ministère du genre et de la promotion de la famille, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, Ministère des collectivités locales, Ministère de l'éducation, Agence nationale pour le	4 500	30 000	34 500
		Pourcentage de jeunes enfants (âgés de 24 à 59 mois) dont le développement est en bonne voie NR : 76 % (2019-2020) NC : 90 %	Enquête démographique et sanitaire					

<i>Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable Réalisations</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
alimentaires nutritifs, à des pratiques saines et attentives, et à des soins de santé primaires intégrés et de qualité.		Pourcentage d'enfants (âgés de 0 à 4 ans) souffrant d'un retard de croissance NR : Total = 33,1 % ; garçons = 37 % ; filles = 29 % (2019-2020) NC : Total = 15 %	Enquête démographique et sanitaire	dotées des moyens d'exiger ces services. 1.2 Le système est renforcé, de même que la capacité à assurer des services de nutrition multisectoriels, intégrés, de qualité et tenant compte des questions de genre, et les familles et les communautés sont dotées des moyens d'adopter des régimes alimentaires et des modes d'alimentation sains. 1.3 Les services de développement de la petite enfance de qualité, inclusifs et tenant compte des questions de genre sont plus équitables et plus accessibles, et les parents et les personnes ayant la charge d'enfants sont plus habilités à prodiguer des soins attentifs. 1.4 Des services de santé intégrés, de qualité, inclusifs, adaptés aux adolescents et tenant compte des questions de genre sont inclus dans les soins de santé primaires, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, de VIH, de nutrition, de santé mentale et de soutien psychosocial, et les adolescents sont dotés des moyens d'exiger ces services.	développement de l'enfant, organisations de la société civile, secteur privé, ONU, partenaires de développement			
		Pourcentage d'adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) qui ont commencé à avoir des enfants NR : 5,2 % (2019-2020) NC : 4 %	Enquête démographique et sanitaire					
		Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes non infectées (âgées de 15 à 24 ans) (ventilation par sexe) NR : femmes 0,6 % ; hommes : 0,1 % (2023-2024) NC : femmes 0,3 % ; hommes : 0,1 %	Estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida					

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable Réalizations	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2	2. D'ici à 2029, davantage de filles, de garçons, d'adolescents et de jeunes, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont touchés par des crises humanitaires, atteindront les critères d'apprentissage correspondant à leur âge et à leur niveau scolaire et auront des compétences qui facilitent leur passage de l'école à la vie active.	<p>Pourcentage d'enfants entrant en première année du primaire qui ont suivi un enseignement préscolaire NB : 35 % ; garçons = 34 % ; filles = 37 % (2023) NC : 60 %</p> <p>Pourcentage d'enfants en troisième année du primaire ayant les compétences minimales dans les matières suivantes :</p> <p>Mathématiques : NR : Total = 55,6 % ; garçons : 56 % ; filles = 55 % (2023) NC : 70 %</p> <p>Anglais : NR : Total = 38 % ; garçons = 38 % ; filles = 37 % (2023) NC : 56 %</p> <p>Pourcentage de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation NR : Total = 35 % ; hommes = 29,9 % ; femmes = 41 % (2023) NC : 25 %</p>	<p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement</p> <p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement</p> <p>Enquête sur la population active au Rwanda</p>	<p>2.1 Le Gouvernement et ses partenaires ont des capacités renforcées et s'attachent davantage à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans fondés sur des données probantes afin de garantir un accès inclusif à une éducation équitable et de qualité pour tous les enfants.</p> <p>2.2 Le système éducatif a accru sa capacité à assurer l'accès à des possibilités d'apprentissage équitables, de qualité et adaptées à l'âge dans l'enseignement préprimaire et primaire, et à stimuler la demande dans ce domaine, y compris dans les situations de crise humanitaire.</p> <p>2.3 Le Gouvernement et ses partenaires ont accru leur capacité à offrir aux adolescents et aux jeunes des possibilités équitables et inclusives d'apprentissage et de formation professionnelle.</p>	Ministère de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des arts, Ministère de la fonction publique et du travail, Ministère du numérique et des innovations, organisations de la société civile, secteur privé, ONU, partenaires de développement	2 805	23 000	25 805

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable Réalizations	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2 et 3	3. D'ici à 2029, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont touchés par des crises humanitaires, bénéficieront de systèmes de protection de l'enfance renforcés qui les rendront de plus en plus autonomes et les protégeront contre toutes les formes de violence, de négligence et de maltraitance et leur fourniront des services de protection, de soins et de justice de qualité et adaptés à leurs besoins.	Pourcentage de filles et de garçons (âgés de 15 à 17 ans) ayant subi des violences sexuelles NR : garçons = 3,6 % ; filles = 11 % (2019-2020) NC : garçons = 2 % ; filles = 8 %	Enquête démographique et sanitaire	3.1 Les enfants, les adolescents, les familles et les communautés, y compris ceux qui sont touchés par une crise humanitaire, disposent de capacités renforcées pour prévenir et dénoncer la violence, l'exploitation et la négligence, et ont davantage accès à des services améliorés, plus inclusifs et complets de prévention de la violence et de lutte contre la violence, y compris en matière de santé mentale et de soutien psychosocial à tous les niveaux. 3.2 Les familles, les enfants et les adolescents vulnérables, en particulier les enfants privés de protection parentale, les enfants handicapés, ceux qui ont affaire à la justice et ceux qui sont touchés par des crises humanitaires, bénéficient d'un accès plus large et plus équitable à une justice de qualité, complète, inclusive et adaptée aux enfants, ainsi qu'à des services de prise en charge de type familial et de gestion des dossiers.	Ministère du genre et de la promotion de la famille, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère de la fonction publique et du travail, Agence nationale pour le développement de l'enfant, Conseil national des personnes handicapées, Bureau d'enquête du Rwanda, Police rwandaise, organisations de la société civile, secteur privé, ONU, partenaires de développement	3 000	8 200	11 200
		Pourcentage de filles et de garçons en conflit avec la loi qui font l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure autre qu'une peine privative de liberté NR : 0 % (2023) NC : 50 %	Système intégré de gestion électronique des dossiers du secteur judiciaire					
		Pourcentage d'enfants bénéficiant d'une prise en charge de type familial par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une protection de remplacement formelle NR : 94 % (2023) NC : 98 %	Système d'information sur la gestion des dossiers relatifs à la protection de l'enfance					

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable Réalizations	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 et 2	4. D'ici à 2029, un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de membres de leur famille, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont touchés par des crises humanitaires, auront un meilleur accès à des services sûrs et équitables d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé et d'hygiène menstruelles, et auront davantage recours à ces services, adopteront des pratiques d'hygiène sûres et vivront dans un climat et un environnement plus sûrs et plus durables.	<p>Pourcentage de ménages ayant recours au moins aux services ci-après :</p> <p>1) services d'approvisionnement en eau potable améliorée : NR : 82,3 % (2022) NC : 98 %</p> <p>2) services d'assainissement de base : NR : 72,1 % (2022) NC : 80 %</p> <p>Pourcentage d'établissements scolaires et d'établissements de santé disposant de services élémentaires d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène</p> <p>Établissements scolaires :</p> <p>1) services élémentaires d'approvisionnement en eau potable : NR : 64 %, NC : 90 %</p> <p>2) services élémentaires d'assainissement : NR : 68 %, NC : 80 %</p> <p>3) services élémentaires d'hygiène : NR : 52 %, NC : 64 %</p> <p>Établissements de santé :</p> <p>1) services élémentaires d'approvisionnement en eau potable : NR : 73 %, NC : 90 %</p> <p>2) services élémentaires d'assainissement : NR : 6 %, NC : 30 %</p> <p>3) services élémentaires d'hygiène : NR : 65 %, NC : 80 %</p> <p>Nombre de secteurs sociaux mettant en œuvre des programmes adaptés aux enfants afin de renforcer leur résilience aux changements climatiques et aux catastrophes, de réduire la dégradation de</p>	<p>Rapport d'examen conjoint du secteur de l'eau et de l'assainissement, Ministère des infrastructures</p> <p>Annuaire statistique de l'éducation</p> <p>Rapport du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p> <p>Système intégré d'information sur la gestion des établissements de santé au Rwanda</p> <p>Rapport du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p> <p>Rapports sectoriels supplémentaires sur l'action climatique</p>	<p>4.1 Le pays a des capacités renforcées en matière de fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs, équitables et inclusifs, et de promotion des pratiques d'hygiène sûres en vue d'en faire profiter davantage d'enfants, d'adolescents et de familles, notamment ceux qui sont touchés par des crises humanitaires.</p> <p>4.2 Le pays a des capacités renforcées en matière de fourniture de services et d'infrastructures résilients face aux changements climatiques et aux chocs, et de mise en œuvre de programmes tenant compte des risques auxquels sont exposés les enfants et les adolescents.</p>	<p>Ministère des infrastructures, Ministère de la santé, Ministère des collectivités locales, Ministère de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des arts, Ministère de l'environnement, Ministère chargé de la gestion des urgences, Ministère des finances et de la planification économique, Agence nationale pour le développement de l'enfant, Société de l'eau et de l'assainissement, Office rwandais de protection de l'environnement, Autorité de régulation des services publics du Rwanda, organisations de la société civile, secteur privé, ONU, partenaires de développement</p>	2 805	3 800	6 605

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable Réalizations	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		l'environnement et de promouvoir un développement à faible intensité de carbone et une durabilité environnementale NR : 1 (2024) NC : 6						
2 et 3	5. D'ici à 2029, davantage de filles, de garçons, d'adolescents et de membres de leurs familles, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont touchés par des crises humanitaires, ont accès à une protection sociale qui transforme les aspects relatifs au genre, qui est résiliente aux changements climatiques et efficace face aux chocs, et vivent à l'abri de la pauvreté multidimensionnelle.	Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté non monétaire (souffrant de privations dans au moins trois dimensions) NR : 0-4 ans = 65,8 % (2022) 5-14 ans = 27 % (2018) 15-17 ans = 40 % (2018) NC : 0-4 ans = 40 % 5-14 ans = 17 % 15-17 ans = 17 %	Enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages ; Analyse du chevauchement des privations multiples	5.1 Le Gouvernement et ses partenaires ont amélioré les données probantes et les cadres de financement pour des investissements accrus et durables, au profit des enfants, dans les secteurs prioritaires. 5.2 Les systèmes de protection sociale et les programmes nationaux sont renforcés en vue d'élargir leur portée, d'accroître leur efficacité et de rendre l'aide plus adaptée aux besoins des enfants, des adolescents et des familles pauvres et vulnérables.	Ministère des collectivités locales, Agence de développement des administrations locales, Ministère des finances et de la planification économique, Parlement, entités décentralisées, organisations de la société civile, secteur privé, ONU, partenaires de développement	3 050	2 700	5 750
		Pourcentage d'enfants et d'adolescents bénéficiant de programmes d'assistance sociale NR : 27,2 % (2022) NC : 40 %	Système d'information sur la gestion de l'Agence de développement des administrations locales					
		Pourcentage des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) NR : 25,7 % Éducation = 13,9 % ; Santé = 6,6 % ; Protection sociale = 3,5 % (2024) NC : 29 % Éducation = 16 % ; Santé = 7,5 % ; Protection sociale = 5,5 %	Loi de finances et notes d'information budgétaire de l'UNICEF					
	6. Efficacité du programme	–	–	–	–	10 225	7 243	17 468
Autres ressources						26 385	74 943	101 328